



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE MANIFESTATION
DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
SUR UN CIRCUIT HOMOLOGUE
(art. R.331-18 à R.331-34 du Code du Sport)**

Ce dossier doit être dûment complété, daté, signé et transmis par courrier ou par mail en un seul exemplaire à la Préfecture de la Creuse, 2 mois avant le début de la manifestation.

ORGANISATEUR

Nom :

Adresse :

Téléphone (indispensable) :  

E.mail :

Affilié à la fédération : FFM FFSA UFOLEP

Nature : personne morale : association 1901 créée le
 personne physique

Nom et téléphone du responsable :

Qualité :

Nom et qualité du ou des personnes désignées pour s'assurer que les prescriptions de l'arrêté d'autorisation sont respectées :

MANIFESTATION

Titre :

Date	Départ		Arrivée	
	Lieu de départ	Heure de départ	Lieu d'arrivée	Heure d'arrivée
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si plusieurs communes sont concernées, énumérez celles-ci :

Manifestation inscrite au calendrier : national régional départemental aucun

NATURE DE LA MANIFESTATION

AUTO KARTING MOTO QUAD

autre

Rallye Course de côte Trial Enduro Endurance tout terrain

autre

Catégories fédérales des véhicules admis (types et cylindres) :

Epreuves en nocturne

Démonstrations annexes :

Activités éducatives motos (- 12 ans) : initiation au pilotage

rencontres sportives

Niveau de maîtrise requis

Catégories d'âge :

Nom et qualification de l'éducateur encadrant :

Parcours spécifique utilisé (joindre plan) :

Procédure de départ utilisée :

Cylindrées des machines :

Nombre de manches et durée de chacune :

CIRCUIT

Homologation préfectorale du :

ou homologué par le CNECV le :

Type de revêtement : Asphalte

Terre

Mixte

autre

Empruntant la voie publique

hors voie publique

Nombre maximum de véhicules admis simultanément en piste :

lors des essais :

lors des courses :

Emplacement des spectateurs : en surplomb de

m au niveau piste à distance mini de

Moyens de protection des obstacles fixes situés en bordure de parcours :

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Procédure de départ utilisée :

Distances (ou nombre de tours) des manches par catégorie :

Mode de détermination des qualifications et nombre de pilotes qualifiés :

PARTICIPANTS

Nombre attendu :

Type de participants : adultes mineurs

Catégorie d'âges admis pour chaque type d'épreuve :

Manifestation réservée aux licenciés - niveau requis :

Ouverte aux licenciés à la journée

Ouverte aux non licenciés

PUBLIC

entrée payante entrée gratuite effectif attendu

+ 1500 personnes (organisateurs + participants + spectateurs) réunis sur une même commune

si oui nécessité de déclaration service d'ordre auprès du maire de la commune (*Décret n°97-646 du 31 mai 1997*)

Emplacements accueillant des spectateurs assis : Tribunes Nombre Capacité totale :

SERVICE D'ORDRE

Officiels	Nom	N° de licence
Directeur de course	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tel portable : <input type="text"/>	<i>Adjoint</i> <input type="text"/>	<input type="text"/>
Responsable chronométrage	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commissaire(s) sportif(s)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commissaire(s) technique(s)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Commissaires de route, de zone ou de piste	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>(Fournir une liste séparée si >10)</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de postes : <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Emplacement PC course :

Emplacement local anti-dopage :

Demande de mise à disposition des services des forces de l'ordre : oui non

Si oui, préciser les moyens demandés :

Mesures spécifiques à la protection des spectateurs (information - contrôle - encadrement - protections) :

DISPOSITIF DE SECOURS

MEDECIN(S) : Nombre :
Nom(s) :

AMBULANCE(S) : Nombre : Société :
Véhicule(s) tout terrain Nombre : Type :

SECOURISTES : Nombre :
Association :
ou Noms :

Existe-t-il des portions de parcours non accessibles par ambulance ? oui non

Dans ce cas, procédure d'accès secours et d'évacuation mise en place :

Zone éventuelle de pose d'hélicoptère (40m x 40m minimum) :

Moyens de lutte contre l'incendie (détailler le type, le nombre et l'emplacement) :

Moyens de communication : CB nombre : Téléphones portables nombre :

Téléphone fixe Emplacement:

Autre :

MESURES RESCTRICTIVES DE CIRCULATION

Si la circulation et / ou le stationnement doivent être réglementés, en faire la demande auprès des gestionnaires de voirie concernés (communes et/ou Conseil Général)

Circulation interdite sur les voies suivantes :

Stationnement interdit sur les voies suivantes :

L'organisateur, représenté par le demandeur s'engage à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et à **assurer** la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

A , le

(nom et signature de l'organisateur responsable, cachet)

Pièces à joindre au dossier

- Les horaires détaillés des contrôles, briefing, et épreuves
- Le règlement particulier des épreuves, visé par les instances sportives fédérales
- Une attestation de police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, des participants et de toute personne nommément désigné et prêtant son concours à l'organisation. Cette attestation doit être présentée par l'organisateur à l'autorité ayant délivrée l'autorisation **6 jours francs au moins** avant le début de la manifestation (à défaut, un refus d'autorisation pourra être opposé). Le montant des garanties est fixé par à l'article A.331-32 du code du sport.
- La liste des officiels
- Un plan précisant l'itinéraire et situant les différents sites activés ainsi que les aménagements spécifiques à la manifestation : zone publique, zone réservée aux spectateurs, parcs concurrents, postes commissaires, voies d'accès et emplacements des secours (médecins, secouristes, ambulances etc), zones techniques...
- Dispositif de secours :
 - Engagement écrit des secouristes
 - Engagement écrit du(des) médecin(s)
 - Engagement écrit de l'(des) ambulance(s)
- Autorisation écrite de tous les propriétaires de terrains privés s'il y a lieu

Il ne sera pas procédé à l'instruction des dossiers transmis hors délai.